

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 254

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

AVANT L'ARTICLE 13 NONIES

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre I^{er} *bis*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la suppression de l'article 13 *nonies*.